

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES

LIMOGES MÉTROPOLE

ARRÊTÉ

Le Président de Limoges Métropole

du 13 décembre 2024

Engageant la modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Isle

N° 26009

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.153-1 et suivants et R.153-12 et suivants ;
VU la délibération du Comité syndical du Syndicat intercommunal d'étude et de programmation de l'agglomération de Limoges en date du 7 juillet 2023 approuvant le Schéma de cohérence territoriale 2023 ;
VU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 20 décembre 2023 approuvant la révision générale du Plan local d'urbanisme (PLU) de la commune d'Isle et ses évolutions successives ;
VU la délibération du conseil communautaire de Limoges Métropole en date du 7 novembre 2023 autorisant les modalités de mise à disposition du public lors de procédures de modification simplifiée ;
VU le rapport de M. le Président de Limoges Métropole en date du 23 janvier 2024 informant les maires des communes membres de Limoges Métropole sur l'état d'avancement des travaux susceptibles de changer de destination dans leurs documents d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT la volonté d'apaiser de nouveaux bâtiments susceptibles de faire l'objet d'un changement de destination dans les zones agricoles et naturelles du document graphique du PLU ;

CONSIDÉRANT l'intérêt d'une telle modification pour améliorer la vie dans les fermes et villages de la commune, d'écarter leur déclin et de lutter contre la progression de la ruralité ;

CONSIDÉRANT que cette modification est soumise à la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme conformément aux dispositions des articles L.153-45 et suivants du code de l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée est engagée à l'initiative du Président de Limoges Métropole.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1. La modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Isle est engagée conformément à l'article L.153-45 du code de l'urbanisme.


ARTICLE 2. La modification simplifiée a pour objet de modifier le règlement écrit et le règlement graphique afin de permettre le changement de destination des bâtiments situés en zone agricole et naturelle et d'identifier de nouveaux bâtiments, conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.

ARTICLE 3. Le dossier sera transmis à la Mission régionale d'autorité intercommunale (MRAI) pour avis conforme, réalisé dans le cadre de l'examen de ce qui est réalisé par la puissance publique régionale, prévu à l'article R.153-10 du code de

ARRÊTÉ

Arrêté engageant la modification simplifiée n°4 du Plan local d'urbanisme de la commune d'Isle

1 DOCUMENT - Publié le 13 Décembre 2024

 **26009.pdf**
(.pdf, 294,4 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**